Les Projets Militaires

EN FRANCE

Le Service de 3 ans à la Commission de l'Armée

Paris, 30 avril. — La Commission de l'armée a continué aujourd'hui, la discussion sur les engagements et réengagements.

L'ARTICLE 6

La Commission, complétant son vote d'hier, a adopté définitivement l'article 6 sous le texte suivant :

ART. 6. — Tous les ans les jeunes gens d'au moins 18 ans remplissant les conditions d'aptitude physique et pourvus du certificat d'aptitude militaire institué par la loi du 8 avril 1906 seront admis à contracter au moment de l'incorporation de la classe, un engagement spécial de trois ans dit de devancement d'appel. Les jeunes gens d'au moins 19 ans non pourvus du certificat d'aptitude militaire et réunissant les conditions fixées par la loi de recrutement pourront être admis à contracter dans les troupes métropolitaines des engagements de 3 ans. Le ministre de la guerre déterminera les corps dans lesquels seront admis les engagés de chaque subdivision de région et les époques auxquelles ces engagements seront souscrits, ainsi que leur nombre pour chaque corps. Les deux dispositions énoncées ci-dessus prendront fin trois ans après la promulgation de la présente loi si l'éducation militaire de la jeunesse n'a pas été organisée par une loi dans l'ensemble du pays.

L'ARTICLE 7

L'article 7 du contre-projet ayant trait aux jeunes gens qui vont se fixer aux colonies, est réservé jusqu'après l'adoption de l'article 19 auquel il est lié.

L'ARTICLE 8

La Commission adopte ensuite l'article 8, dont voici le texte :

Les jeunes gens qui contractent un engagement volontaire de 4 ou 5 ans ont le droit de choisir leur arme et leur corps, sous réserve des conditions d'aptitudes physiques exigées pour cette arme. Ces engagements de 4 et 5 ans sont admis à les dates fixées par le ministre de la guerre.

L'ARTICLE 9

L'article 9 du contre-projet est remplacé par la disposition suivante proposée par le rapporteur, M. Paté :

Les rengagements sont renouvelables jusqu'à une durée totale de 15 années de service pour les sous-officiers ou anciens sous-officiers de l'armée métropolitaine, pour les caporaux, brigadiers et soldats de cette armée occupant certains emplois désignés par le ministre de la guerre ; pour les militaires de tous grades de l'armée coloniale du régiment de sapeurs-pompiers de Paris et de certains corps de l'armée métropolitaine d'Afrique désignés par le ministre : de 10 années pour les brigadiers et simples soldats dans les régiments de cavalerie et les batteries des divisions de cavalerie et de 5 années pour les caporaux, brigadiers et soldats des autres troupes métropolitaines. Dans les limites indiquées ci-dessus, les militaires de toutes armes et de tous grades peuvent contracter des rengagements de 6 mois, 1 an, 18 mois, 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans.

L'ARTICLE 10

L'article 10 est adopté ; le voici :

ARTICLE 10. — Peuvent être maintenus sous les drapeaux comme rengagés après 15 ans de service : 1° les militaires de toutes armes et de tous grades pourvus dans les divers corps et services de certains emplois déterminés par le ministre de la guerre ; 2° Les militaires de la gendarmerie, de la justice militaire, du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, les cavaliers de remonte et le personnel employé dans les écoles militaires. La durée maxima des rengagements successifs que peuvent contracter les militaires ayant plus de 15 ans de services est fixée à 2 années. L'âge maximum auquel ils sont rayés des cadres est de 50 ans, à l'exception des militaires occupant certains emplois sédentaires fixés par le ministre de la guerre et qui peuvent être maintenus jusqu'à 60 ans. Les militaires de la gendarmerie pourront être maintenus jusqu'à l'âge de 55 ans.

L'ARTICLE 11

L'article est adopté. Il a trait à la prime d'engagement ou de rengagement.

LES ARTICLES 12 & 14

MM. Reinach et de Montebello ont retiré les articles 12 et 14 de leur contre-projet, traitant des questions financières.

LES ARTICLES 13 & 15

Les articles 13 et 15 relatifs l'un aux permissions, l'autre aux pensions, sont réservés; à noter que le numérotage des articles n'est pas définitif. Les numéros indiqués ci-dessus correspondant aux articles du contre-projet de Montebello.

La commission a décidé de supprimer la séance de vendredi prochain. Elle se réunira mardi et tiendra deux séances mercredi.

EN ALLEMAGNE

La loi militaire au Reichstag

Berlin, 30 avril. — La Commission du budget du Reichstag a rejeté, aujourd'hui, par 16 voix contre 12, l'article de la loi militaire qui prévoit la création de six régiments de cavalerie et a adopté une motion proposant la limitation de cette augmentation de la cavalerie à trois régiments. Les socialistes, les Polonais, les Alsaciens et quelques membres du centre, se sont prononcés contre toute augmentation.

La Commission reprendra ses travaux le 20 mai.

La Situation politique au Portugal

L'INCIDENT DU CROISEUR « SAO-CABRIEL »

Lisbonne, 30 avril. — On affecte dans les milieux gouvernementaux de n'attacher que peu d'importance à l'incident qui s'est produit à bord du croiseur « Sao-Gabriel ». Le journal « O Paiz » annonce qu'à la suite de cet incident, sept marins du « Sao-Gabriel » ont été arrêtés.

De nombreux documents ont été saisis, au cours des perquisitions domiciliaires opérées depuis trois jours. Un ouvrier du chemin de fer a été arrêté à Campolide, près de Lisbonne, où des armes et des munitions ont été découvertes

Le Tarif douanier américain

LA DISCUSSION A LA CHAMBRE ET AU SÉNAT

LES RÉCLAMATIONS DE LA FRANCE

Washington, 30 avril. — La Chambre des représentants a terminé l'examen du nouveau projet relatif aux tarifs concernant les produits chimiques, les huiles, les couleurs qui restent presque sans changement. Tous les amendements présentés par la minorité ont été repoussés au milieu d'acclamations.

La Chambre va discuter, maintenant, les tarifs relatifs à la poterie et à la verrerie. On prévoit un résultat semblable. On arrivera, sans doute, aux clauses dites « administratives » avant la fin de la semaine.

La discussion au Sénat paraît devoir être beaucoup plus longue et plus serrée, en ce qui concerne les clauses administratives qui ont provoqué des observations motivées de la plupart des gouvernements européens.

La discussion à la Chambre n'a pas révélé, jusqu'ici, quelle sera l'attitude de la majorité. Les démarches du gouvernement français, qui ont été des premières, continuent encore. L'ambassadeur de France s'est, en particulier, élevé contre la clause relative à la préférence en faveur de marchandises apportées sous pavillon américain et contre celle qui aurait pour effet, de contraindre les vendeurs à montrer leurs livres, les commissionnaires à révéler leurs commissions. Bien que des [illegible] membres du nouveau tarif soient en général favorables au commerce d'importation, il se préoccupe, aussi, de ceux des articles français qui sont proportionnellement moins favorisés, et de la marge à obtenir en ce qui concerne l'exactitude des déclarations de valeur.

Le Raid Biarritz-Paris

La remise solennelle des récompenses par le Ministre de la Guerre

Paris, 30 avril. — Ce matin a eu lieu, au Cercle militaire, la remise des récompenses aux gagnants du raid hippique Biarritz-Paris. M. Etienne, ministre de la Guerre, a présidé cette cérémonie, à laquelle assistaient le Général Michel, gouverneur militaire de Paris, le général Marion, le général Louvat et les membres des commissions. Le général Louvat a souhaité la bienvenue au Ministre et aux notabilités présentes.

ALLOCUTION DE M. ETIENNE

M. Etienne a répondu en exprimant toute sa satisfaction pour les résultats obtenus. Je crois, a-t-il dit, qu'il faut tirer un enseignement de cette épreuve qui fut un véritable prodige. On a dit par exemple que nos réserves n'étaient pas en état de faire l'effort nécessaire et que devant le danger nous pourrions avoir des surprises. Le grand exemple que vous venez de donner fait justice de cette calomnie. Je suis sûr que cette haute leçon d'endurance, d'énergie morale et civique ne sera pas perdue et qu'elle portera ses fruits dans l'avenir. J'exprime à tous les officiers qui ont pris part à l'épreuve, à tous ces vaillants soldats mon admiration et ma gratitude.

LES RÉCOMPENSES

On a remis ensuite les récompenses suivantes :

Lieutenant Crespiat, 2.000 fr. offerts par la ville de Biarritz et 500 francs offerts par un anonyme ; capitaine Lebrun, 1.000 francs offerts par la ville de Bayonne et 250 francs offerts par un anonyme ; capitaine Nathan, 700 francs ; lieutenant D'Amboix de Larbon, 400 francs et objet d'art ; lieutenant Pichon, 350 francs et objet d'art ; lieutenant Jabet, 300 francs et objet d'art ; capitaine Doussaud, 250 francs et plaquette ; sous-lieutenant Fabre, 250 francs et objet d'art ; lieutenant Du Halgouet, 200 francs et objet d'art ; lieutenant Caillat, lieutenant Houillon, sous-lieutenant Tournel, lieutenant Vincent, lieutenant Lhoste, etc., etc... 30 officiers sur 60 qui ont pris part au raid ont reçu un objet d'art. Rappelons que la moyenne effectuée par les premiers au cours du raid a été de 150 kilomètres par jour. Les derniers ont accompli les 750 kilomètres du parcours en moins de neuf jours, ce qui constitue encore une performance remarquable.

Une réception en l'honneur des concurrents du raid hippique a lieu cet après-midi à l'Hôtel de Ville. M. Galli, président du Conseil municipal a porté un toast à l'armée française.

A MADAGASCAR

INCIDENTS ENTRE TIRAILLEURS ET POLICIERS

Tamatave, 30 avril. — Un vif incident s'est produit à Tamatave entre tirailleurs Malgaches et policiers indigènes. Des tirailleurs tentèrent de délivrer des camarades arrêtés au poste de police. Trois militaires indigènes furent blessés, l'un d'eux mourut le lendemain. Sept agents de police reçurent aussi des blessures dangereuses. La ville est consignée et le port de la baïonnette interdit à Tamatave.

LES TROUBLES EN INDO-CHINE

LES OBSÈQUES DES VICTIMES

Saïgon, 30 avril. — Les obsèques des commandants Chapuis et Mongrand, victimes de l'attentat du 26 avril, ont été célébrées ce matin, à Hanoï. M. Sarraut, gouverneur général, a adressé un adieu suprême aux deux officiers morts au champ d'honneur. La population française et indigène continue à rester parfaitement calme.

La Terre qui tremble

PLUSIEURS SECOUSSES SISMIQUES EN GRÈCE

Athènes, 30 avril. — Deux fortes secousses sismiques ont été ressenties, vers minuit, dans les îles de Patras Byrgos, Zante, Lekaina, Aegiou, Missolonghi, mais sans causer de dégâts.

Les Suffragettes Anglaises

PLUSIEURS ARRESTATIONS

Londres, 30 avril. — La police a procédé à plusieurs arrestations. Parmi les suffragettes arrêtées, figure Miss Kerr, secrétaire et gérante de l'Union.

UN DRAME EN POLOGNE

Varsovie, 30 avril. — Le prince Lubecki, noble polonais, avait quitté sa résidence en compagnie de son beau-frère baron de Bisping, le 22 avril. Le lendemain, le prince fut trouvé assassiné dans son parc. Il était le gendre de la princesse Caroline de Bourbon. Le baron Bisping a été arrêté.

LE PREMIER MAI

A PARIS

Les meetings

Paris, 30 avril. — Trente-trois meetings seront organisés dans Paris et la banlieue et d'autres auront lieu dans quatre vingts villes de province. A tous ces meetings, on protestera contre la loi de trois ans et on réclamera l'application de la semaine anglaise.

A AMIENS

Manifestation interdite

Amiens, 30 avril. — A Amiens, la Bourse du travail avait organisé, pour le 1er mai, un cortège-manifestation. Le préfet de la Somme vient d'interdire tout attroupement.

A LYON

Les socialistes lyonnais veulent manifester quand même

Lyon, 30 avril. — Malgré un arrêté du préfet du Rhône, interdisant la manifestation projetée par les socialistes, à l'occasion du 1er mai, les membres des bureaux des syndicats, réunis, hier, à la Bourse du travail, ont voté un ordre du jour par lequel ils convient la classe ouvrière à une manifestation.

A MONTCEAU-LES-MINES

Manifestations interdites

Montceau-les-Mines, 30 avril. — Quelques groupes unifiés et syndicalistes de certains centres ouvriers du département de Saône-et-Loire ayant décidé de faire, le 1er mai, des manifestations contre le service de trois ans, le préfet vient de prendre un arrêté interdisant ces manifestations.

A BERLIN

Berlin, 30 avril. — D'après la Gazette Berlinoise de midi, la police a interdit les manifestations du 1er mai dans les faubourgs de Berlin.

Faits Divers

Terrible incendie à Alger

UN GRAND STOCK DE SOUFRE EN FEU

NOMBREUX POMPIERS BLESSÉS

Alger, 30 avril. — Un incendie considérable s'est déclaré, dans la matinée, dans un entrepôt de soufre, sur les quais. Le feu a pris naissance dans une des voûtes qui supportent les rampes du boulevard de la République, et où était emmagasiné un grand stock de soufre. Il a rapidement gagné les voûtes attenantes, où se trouvaient des essences et diverses matières inflammables.

Pompiers et soldats travaillent depuis ce matin à circonscrire l'incendie, qui continue encore à 8 heures du soir. Par instants, de longs jets de flammes s'élèvent; de noires colonnes de fumée opaque enveloppent tout le boulevard de la République, répandant une odeur de soufre irrespirable.

Les troupes assurent le service d'ordre. La circulation est interdite.

A 6 heures, trois pompiers sauveteurs furent retirés asphyxiés; dix autres pompiers ont été blessés ou brûlés par des débris lancés par les explosions des matières emmagasinées dans les voûtes; six sont assez sérieusement atteints, mais leur vie n'est pas en danger. Deux autres, les sapeurs Fanta et Pascali, sont grièvement blessés. Les deux derniers sont légèrement brûlés aux mains et à la figure. Après s'être fait panser ils sont revenus au feu. Le capitaine Bigle a été atteint à la tête, mais peu grièvement.

Le maire a visité les blessés à l'hôpital. On ne peut encore évaluer, même approximativement, le chiffre des pertes, mais il est certain qu'elles seront très élevées.

Horrible drame de l'avarice

UNE MÈRE ASSASSINE SA FILLETTE ET EST CONDAMNÉE

Châlon-sur-Saône, 30 avril. — La Cour d'assises a condamné à dix ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour, la veuve Thenet, âgée de 40 ans, fermière, à Chapelle-Thecle, reconnue coupable d'avoir assassiné sa fillette, pour se débarrasser d'une bouche inutile.

AUDACIEUSE TENTATIVE DE BANDITS EN AUTOMOBILE

Paris, 30 avril. — Trois hommes en automobile s'arrêtèrent la nuit dernière vers 2 h., devant l'hôpital Saint-Denis, et pénétrèrent dans un pavillon où un nommé Enaud était soigné. Celui-ci était un ancien complice des trois bandits. Ils voulurent l'emporter. Les malades voulaient donner l'alarme. Ils furent menacés par les bandits. Mais le blessé qu'ils tentèrent de placer dans une couverture hurla de douleur, ses cris donnèrent l'alarme. Les bandits par précaution s'enfuirent aussitôt dans leur automobile et disparurent.

UNE OMELETTE A L'ARSENIC

Toulon, 30 avril. — Parti avec son fils, âgé de 45 ans, et son petit-fils, âgé de cinq ans, pour effectuer divers travaux à la campagne de M. Bel, pharmacien à Draguignan, M. Maria, cultivateur, âgé de 70 ans, trouva cachée la clef de l'habitation et y entra pour préparer son déjeuner. Voulant faire une omelette, il découvrit dans un placard un sac contenant une poudre blanche, qu'il prit pour de la farine. C'était de la mort aux rats.

Après le repas, tous les trois furent pris de violentes douleurs; ils rentrèrent en hâte à Draguignan et racontèrent la chose à M. Bel. Malgré les soins prodigués, le vieillard et le petit-fils sont morts. Le troisième est dans un état fort grave.

24.000 FRANCS DANS UNE BICYCLETTE

Paris, 30 avril. — Sur les indications de deux malfaiteurs arrêtés à Londres, pour vol à Neuilly, de 900.000 francs de bijoux et objets, on a découvert dans le cadre d'une bicyclette appartenant à un valet de chambre complice, 24.000 francs en billets de banque.

BLOC-NOTES

Caisses d'épargne

La « Réforme Sociale », dans un de ses derniers numéros, a publié des renseignements intéressants sur les caisses d'épargne, en 1912. Ce sont les Etats-Unis qui tiennent le record de la plus forte somme recueillie, avec 22 milliards; puis viennent l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Russie, la Suisse, l'Australie, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, etc...

C'est au Danemarck qu'appartient le premier rang pour le plus grand nombre de livrets : 54 pour 100 habitants; la Suisse, 52; la Norvège, 41; la Suède, 38; la Russie, 37; la Belgique, 36; l'Australie, 35; la France, 34; l'Allemagne, 32; les Pays-Bas, 31; l'Angleterre, 30; l'Autriche, 22; l'Italie, 22; les Etats-Unis, 10; la Hongrie, 9,7.

La moyenne la plus élevée des sommes par livret appartient aux Etats-Unis, avec 2,305 francs et à la Hongrie, avec 1.280 francs. D'après le montant des dépôts par habitant, les pays se classent de la manière suivante : 1, Danemark; 2, Suisse; 3, Prusse; 4, Allemagne; 5, Australie; 6, Norvège; 7, Etats-Unis; 8, Autriche; 9, Suède; 10, France; 11, Angleterre; 12, Belgique; 13, Hongrie; 14, Italie; 15, Pays-Bas; 16, Russie.

D'après le montant des dépôts par livret de caisse d'épargne, le classement se modifie de la façon suivante : 1, Etats-Unis; 2, Hongrie; 3, Prusse; 4, Autriche; 5, Allemagne; 6, Australie; 7, Danemark; 8, Suisse; 9, Norvège; 10, Suède; 11, Italie; 12, Russie; 13, Angleterre; 14, France; 15, Belgique; 16, Pays-Bas.

L'épargne, c'est la source de la richesse. Il est bon de la mettre en pratique et on vient de voir que tous les peuples y ont recours pour s'assurer l'existence et l'indépendance. — ED. P.

Si votre publicité agit heureusement pour vous de temps en temps, pourquoi ne pas la faire agir plus souvent ?

LES GRÈVES

A TOURCOING

A la teinturerie de M. Liénart, rue Verte, quatre domestiques et quatre hommes de peine se sont mis en grève hier, en demandant une augmentation de salaire de cinq francs par semaine.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

Un discours de M. Doumer

à l'Alliance démocratique

LE SERVICE DE TROIS ANS — PAROLES DE CONFIANCE

Paris, 30 avril. — Ce soir, en vue des prochaines élections cantonnales, et des élections législatives de 1914, l'Alliance Démocratique a inauguré, par une conférence présidée par M. Paul Doumer, une série de réunions qu'elle entend poursuivre dans le pays.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, M. Doumer a fait allusion à la gravité de l'heure présente et aux préoccupations qui doivent primer la politique intérieure. Il a été ainsi amené à parler du service de trois ans.

Certains d'entre nous, a-t-il dit, ont pu, à des heures critiques, se séparer de leur parti parce qu'ils n'admettaient pas que le devoir essentiel de la défense nationale fut abandonné pour une autre préoccupation, quelle qu'elle fut. Il y a une hiérarchie dans les devoirs. Le devoir essentiel pour ceux qui ont l'honneur de gouverner le pays, c'est de s'en montrer digne en le servant bien.

Après avoir montré les vices et les lacunes de la loi de deux ans, M. Doumer a exposé les mesures complémentaires à prendre pour enrayer la crise des effectifs et l'affaiblissement du nombre.

Il ne faut cependant pas, a-t-il ajouté, exagérer notre faiblesse, car nous possédons une incontestable supériorité que nous devons, en partie, à la mise au point parfaite de notre matériel.

Dans nos efforts, le pays ne traverse qu'une crise morale, mais, au fond, dans son ensemble, la France est revenue à faire tout le nécessaire pour la sauvegarde du territoire, et c'est ce que doivent dire bien haut ceux qui ont la charge d'éclairer l'opinion publique.

Toute cette partie de l'allocution de M. Doumer a été très applaudie.

M. André Paisant, avocat, à la Cour d'appel, a pris ensuite la parole : Il s'est élevé avec vigueur contre la politique suivie depuis quelques années et il a fait entendre à ce sujet un langage auquel l'alliance démocratique n'est pas habituée.

On gouverne trop souvent, a-t-il dit, au rebours de la mentalité française. La République a eu le devoir de se défendre; elle a aujourd'hui celui de se faire aimer; elle n'a plus le droit d'écarter de parti-pris ceux qui ont renoncé à chercher leur revanche.

Le pays est plein de forces perdues et d'intelligences découragées. On proclame la liberté de conscience, mais celui qui la pratique devient suspect. On laisse au père l'âme de son enfant, mais s'il entend la nourrir de traditions respectables, on lui ferme la porte de toute carrière. Est-ce là une méthode de gouvernement? C'est à cet état d'esprit déplorable qu'il faut tout d'abord remédier.

M. André Paisant fait ensuite la critique du député d'arrondissement. Parlant des armements, l'orateur déclare qu'on ne discute pas avec le devoir, on le fait. Le pays le fera, il le fera sans peur, mais avec la conscience qu'il doit le faire.

La réunion s'est terminée par le vote d'un ordre du jour engageant le gouvernement à poursuivre sans défaillance et sans retard dans l'intérêt supérieur du pays, l'œuvre de défense nationale entreprise, qui prime actuellement toutes les autres questions.

Le Conflit Balkanique

L'Autriche contre le Monténégro

LES PRÉPARATIFS AUTRICHIENS

Antivari, 30 avril. On confirme que plus de 100.000 hommes de troupes autrichiennes se dirigent vers la frontière monténégrine. La plupart viennent de la province de Styrie.

On affirme aussi qu'une force militaire autrichienne est embarquée et se rendra à Antivari.

Sarajévo (Bosnie), 30 avril. — Tous les préparatifs ont été faits pour la marche de l'armée autrichienne sur le Monténégro.

LA QUESTION D'ALBANIE

LES POURPARLERS A LONDRES

Londres, 30 avril. — Comme on l'avait annoncé l'ambassadeur de Russie, a eu cet après-midi, un long entretien avec Sir Grey. L'ambassadeur d'Autriche est retourné de son côté au Foreign Office à la fin de l'après-midi.

LA RÉPONSE DU MONTENEGRO

Londres, 30 avril. — Le Monténégro a fait parvenir aujourd'hui, sa réponse aux Puissances. On n'en connait pas exactement la teneur, mais M. Popovitch, qui a eu, dans la soirée, une entrevue avec Sir Nicholson, secrétaire permanent aux Affaires Etrangères, était chargé d'une mission importante. Jusqu'à ce soir, ni les Cercles diplomatiques, ni les Cercles officiels ne manifestent le moindre symptôme pessimiste.

L'ATTITUDE DE L'AUTRICHE

Communiqué aux Puissances

Paris, 30 avril. — On mande de Vienne que, suivant la « Wiener Alguemein Zeitung », l'Autriche-Honrgie aurait communiqué, aux Puissances, les mesures qu'elle compte prendre pour faire évacuer Scutari. Le journal ajoute que l'Autriche-Hongrie ne changera, en aucun cas, sa décision, quel que soit le résultat de la Conférence de Londres, qui doit se réunir demain.

D'autre part, une dépêche de Londres dit que, dans les cercles londonniens, en relations étroites avec Vienne, on confirme les points suivants : l'Autriche est prête à exécuter la décision des Puissances, au sujet de Scutari. Cette décision, l'Autriche l'a prise sans s'occuper des résultats qu'aura la réunion des ambassadeurs de demain. Toutefois quant à ce quelle fera, comment elle le fera et à quel moment, il n'y a encore rien de décidé.

L'ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE

Proposition à la conférence

Berlin, 30 avril. — Le *Germania* déclare savoir de bonne source que l'Allemagne proposera, demain, à la conférence de Londres, d'attribuer un mandat exécutif à l'Autriche et à l'Italie contre le Monténégro, et se déclare, en outre, prête à appuyer l'action de ces deux puissances, même sans mandat.

NOUVELLE CONFÉRENCE A VIENNE

Vienne, 30 avril. — Suivant le *Zeit*, l'ambassadeur d'Italie, le duc d'Avarna, a eu, avec le comte de Berchtold, un entretien de plusieurs heures.

Le président du conseil, M. Sturghk, et le ministre de la guerre, le général Krobatin, ont été mandés ensuite chez le comte Berchtold, avec lequel ils ont eu un long entretien.

LA SITUATION A VALLONA

ASSASSINAT DE NIAZI-BEY

Rome, 30 avril. — Le *Giornale d'Italia* publie une dépêche de Brindisi, d'après laquelle Niazi-Bey, l'auteur de la Constitution turque, et son aide de camp, qui embarquaient hier soir à Vallona, pour Brindisi, à bord du vapeur *Adriatico*, auraient été assassinés à coups de revolver sur le pont d'embarquement. Les assassins se seraient éloignés sans être inquiétés.

Les journaux italiens prennent prétexte de ce fait pour répandre le bruit que l'anarchie la plus complète règne à Vallona. Ils ajoutent que la population est dans la plus vive anxiété, craignant des représailles de Djavid Pacha, ami de Niazi-Bey, qui se trouve avec 25.000 Turcs dans le district de Siedjeri.

Les journaux disent aussi qu'en prévision d'une attaque probable de Vallona par Djavid Pacha, le consul d'Italie a demandé au gouvernement d'envoyer des navires de guerre pour sauvegarder les intérêts italiens.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Le dernier jour de la Coupe Pommery

L'AVIATEUR GRAZZIOLI

Amiens, 30 avril. — L'aviateur Grazzioli, manquant d'essence, a dû atterrir, ce matin, à neuf heures, près de Beaucamps-le-Vieux. Son atterrissage a été si brusque, que l'appareil a été brisé. L'aviateur a reçu des contusions peu graves.

L'AVIATEUR SCHEMMEL

Paris, 30 avril. — L'aviateur Schemmel n'a pas été arrêté par la police allemande à Retsdorf, près de Cologne, comme une dépêche l'annonçait cet après-midi. Un télégramme de Dresde annonce qu'il a atterri, parce qu'il manquait de benzine. Il a repris son vol à midi 45.

LES TENTATIVES DE VÉDRINES ET DE GILBERT

Rouen, 30 avril. — Védrines, au cours de son voyage Lyon-Rouen, a battu le record de la vitesse de Lyon à Paris, ayant effectué le trajet avec escales, en trois heures 10 minutes.

Après son départ, ce matin, il s'égara dans le brouillard.

Gilbert a couvert la même distance, sans escales, en trois heures 20 minutes.

L'AVIATEUR GUILLAUX FÊTÉ A PARIS

Paris, 30 avril. — L'aviateur Maurice Guillaux, qui vola de Biarritz à Kollum (Hollande), couvrant la distance de 1.250 kilomètres, est rentré ce soir à Paris par le train arrivant à la gare du Nord à 10 h. 40.

Sur le quai, de nombreux sportsmen lui ont fait une chaleureuse ovation. L'aviateur et ses amis se sont rendus ensuite au buffet où l'on fêta joyeusement le succès définitivement acquis.

On sait, en effet, que c'était ce soir, au coucher du soleil, qu'expirait le délai fixé pour l'attribution de la coupe Pommery. Plusieurs tentatives de Gilbert, Védrines, Grazzioli, Schemmel et Marty avaient eu lieu à l'effet de battre le record de Guillaux, mais les orages violents qui clôturèrent la journée, firent échouer ces tentatives.

CHUTE DE DEUX AVIATEURS MILITAIRES ALLEMANDS

Darmstadt, 1er mai. — Hier soir, deux aviateurs militaires, les lieutenants Von Mirbach et Von Brunn, ont fait une chûte avec leur biplan. Le lieutenant Von Mirbach est mort ; le lieutenant Von Brunn grièvement blessé a succombé peu après.

Un nouveau scandale à Marseille

Paris, 30 avril. — *La Presse Nouvelle* publie la dépêche suivante, de Marseille:

Le parquet a été saisi, ce soir, par la commission administrative, d'une plainte concernant de nombreux détournements qui ont été constatés dans les services de l'Hôtel-Dieu.

LES CONGRÈS

LE CONGRÈS DE LA PROTECTION DE LA JEUNE FILLE

Paris, 30 avril. — La séance de clôture du congrès a eu lieu sous la présidence du cardinal archevêque de Paris. Après la lecture de plusieurs rapports, Son Eminence, le cardinal Amette, a donné de précieux encouragements aux congressistes.

FRANCE & ESPAGNE

LE BUT DU VOYAGE DU ROI ALPHONSE XIII A PARIS

Madrid, 30 avril. — Le ministre d'Etat dément que le voyage du roi à Paris ait pour objet une alliance, comme on l'avait annoncé. Ce voyage n'a d'autre but que de cimenter l'amitié franco-espagnole.

LE PREMIER MAI

A PARIS

Les mesures d'ordre

Paris, 30 avril. — Les commissaires de police de Paris et de la banlieue ont été convoqués, à la Préfecture de police, pour recevoir des instructions relatives aux mesures d'ordre prises pour la journée du premier mai. La question du chômage des ouvriers syndiqués n'a pas été envisagée cette année, la fête de l'Ascension coïncidant avec la journée de manifestation ouvrière. On pense, d'ailleurs, que tout se réduira aux réunions corporatives de la matinée.

L'union des syndicats et la C. G. T. ont jusqu'ici recommandé, à leurs adhérents, de ne se livrer à aucune manifestation sur la voie publique. Cependant, sur certains points de la capitale, un service d'ordre spécial se tiendra prêt à intervenir en cas de troubles et une partie de la garnison de Paris sera consignée.

EN PROVINCE

Arras, 30 avril. — A l'occasion du premier mai, cent gendarmes ont été envoyés dans le bassin houillier. Les troupes sont consignées.

A LILLE

A titre d'indication d'ordre général, nous pouvons mentionner que les autorités sont décidées à laisser libre cours à toutes manifestations, cortèges par exemple, à la condition expresse qu'elles soient pacifiques et calmes. En cas contraire, elles ne seraient pas tolérées. Il en serait ainsi notamment pour toute manifestation hostile au projet de loi militaire de trois ans. Toutes les troupes de la garnison seront consignées.

A AMIENS

La Bourse du Travail avait organisé, pour le Premier Mai, un cortège-manifestation. Le Préfet de la Somme vient d'interdire tout attroupement.

LA SITUATION AU MEXIQUE

ASSASSINAT DE PLUSIEURS ÉTRANGERS

Washington, 30 avril. — Suivant des télégrammes de San Luiz de Potozi, les rebelles mexicains ont tué plusieurs étrangers, qui refusaient de donner de l'argent pour le budget des révolutionnaires.

Parmi les victimes se trouvent le gérant de la mine anglaise de Matehuala, et le gérant de la mine américaine à Santa Maria Della Paz. Ce dernier est un des plus riches propriétaires du pays.

LES JOURNAUX DE PARIS de jeudi matin

Paris, jeudi, 1er mai.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

De l'*Autorité* :

« La minorité de la commission de l'armée, mettant à profit l'inassiduité aux séances des membres de la majorité, a trouvé l'occasion de pratiquer le vote à l'américaine, et elle ne l'a pas ratée. La commission de l'armée est composée de quarante-quatre membres. La séance d'hier, ne comptait que dix-huit présents. »

SOYONS PRÊTS

De M. Charles Dupuy, dans le *Soleil* :

« Si, vendredi, l'Autriche envahit le Monténégro, et occupe une partie de l'Albanie et de la Serbie, c'est la guerre engagée, non seulement entre l'Autriche et le Monténégro, mais entre l'Autriche et tous les alliés balkaniques. La lutte peut-elle rester circonscrite? C'est bien improbable. Jamais la situation ne fut plus grave et demain la conflagration, depuis si longtemps attendue, éclatera sur tous les points, et entre toutes les nations de l'Europe. C'est la veillée des armes. Tâchons d'être prêts, pour n'être pas surpris ! »

LA QUESTION DU DÉSARMEMENT

De M. Bonnefous, député, dans la *République Française* :

« Comme pour marquer nettement l'attitude que le gouvernement allemand entend prendre et sans doute garder, voici qu'une dépêche de Berlin nous apprend que M. de Jagow, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Allemagne, a répondu, avant-hier, à un député qui lui demandait s'il y avait possibilité d'engager des négociations de désarmement entre la France et l'Allemagne, qu'une telle négociation n'était pas actuellement possible.

» Ainsi, le prétexte même de la conférence franco-allemande de Berne vient à manquer. Le gouvernement allemand persiste à vouloir renforcer son armée déjà plus nombreuse que la nôtre. Est-ce le moment, pour les élus du peuple français, de se rendre en Suisse et de risquer d'y apparaître dans la posture inutile et quelque peu fâcheuse, de suppliants de désarmement ».

GRAVE QUESTION

De l'*Echo de Paris* :

« Sous le patronage officiel, on a ouvert, dans différentes villes, des foyers du soldat qui offrent au militaire l'abri d'une maison confortable, où ils peuvent lire, écrire à leur famille, causer, jouer à des jeux honnêtes. Sous l'empire des idées dominantes, les influences antichrétiennes ont trop souvent dominé dans ces institutions utiles par elles-mêmes. Est-ce à cause de cela qu'on les approuve, tandis qu'on condamne des institutions semblables qui procurent aux soldats les mêmes facilités, uniquement parce qu'on y parle de Dieu à ceux pour qui c'est un besoin de leur cœur de recourir à lui? Aime-t-on mieux qu'ils aillent à la Loge maçonnique ou à la Bourse du travail entendre prêcher l'antimilitarisme et la révolte contre l'autorité! La question, grave en tout temps, se pose à l'heure actuelle avec une singulière acuité ».

Nouvelles Régionales

LES MÉFAITS DE L'ORAGE

A BRAY-DUNES

Un homme tué par la foudre

Le malheureux dont nous avons relaté hier la mort à Bray-Dunes, s'appelle M. Robert Ryckebusch, 29 ans, originaire de Proven (Belgique) et demeurant à Houtem. Il travaillait dans un champ de son patron, M. Deswarte, maire de Bray-Dunes, lorsque, s'étant réfugié sous un arbre, pendant l'orage, il fut foudroyé.

A CAUDRY

Mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, un violent orage s'est abattu sur Caudry et les environs. Une pluie diluvienne transforma les rues en véritables lacs, rendant la circulation impossible. Dans les bas-quartiers, l'eau atteignit 50 centimètres, et certaines maisons furent inondées.

A PRADELLES

Un ouvrier agricole foudroyé

Mercredi après-midi, vers quatre heures, un ouvrier agricole, M. Auguste Delpierre, âgé de 56 ans, employé chez M. Boulier, cultivateur, a été tué par la foudre, alors qu'il travaillait dans les champs.

UNE BAGARRE A BOUSSOIS

Un cabaretier, frappé d'un coup de couteau, se défend à coups de fusil

Dans une bagarre, qui se produisit dans son estaminet, M. Paul Watteblez, a reçu un coup de couteau derrière la tête, par un des perturbateurs. S'armant d'un fusil, il tira sur le nommé Jean Eviolette, âgé d'une vingtaine d'anées, qui, une fois chassé de l'établissement, voulait y rentrer de force, en compagnie de quelques forcenés. Le blessé a reçu toute la charge dans les cuisses. Plusieurs arrestations ont été opérées, entre autres celle du soldat Félix Clausse, actuellement en congé, auteur du coup de couteau.

ADJUDICATION des IMMEUBLES OCCUPÉS AUTREFOIS, A LILLE, PAR LES PÈRES JÉSUITES & de l'ÉCOLE SAINT-JOSEPH.

Mercredi dans l'après-midi a eu lieu, à l'audience des criées du tribunal de la Seine, la mise en adjudication des immeubles suivants :

L'immeuble, sis rue Négrier, 28; mis à prix : 65.000 francs, a été adjugé 65.050 francs à Me Inbona, avoué à Paris.

L'immeuble sis rue Masurel, 19 et 21, mis à prix, 70.000 francs, a été adjugé 70.050 francs à Me Brunet, avoué à Paris.

L'immeuble sis rue Solférino, 92, mis à prix 900.000 francs, a été adjugé 900.050 francs à Me Chaize-Martin, avoué à Paris.

Les immeubles sis : 1° rue Négrier, 26, mis à prix 70.000 francs; 2° rue Voltaire, 35, mis à prix 50.000 francs; 3° rue Voltaire, 33bis, mis à prix 30.000 francs; 4° rue Voltaire, 33, mis à prix 25.000 francs, n'ont pas trouvé acquéreur. Ils seront remis en adjudication ultérieurement.

Les adjudications prononcées aujourd'hui seront définitives si, dans un délai de huit jours, aucune surenchère n'y a été mise.

Les avoués n'ont pas fait connaître les noms des personnes pour lesquelles ils ont mis une enchère.

LE CRIME D'UN GAMIN

Arras, 30 avril. — La jeune Louise Cuvelier, âgée de neuf ans, de Magnicourt-en-Comté, qui revenait de faire une course, a été assaillie par le nommé Jules Crétel, âgé de 13 ans, qui la terrassa et lui fit subir d'odieuses violences. La fillette est dans un état grave. Crétel a été arrêté.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Hier, à onze heures et demie, a eu lieu, en l'église de Bully-les-Mines, le mariage de Mlle Marguerite Gir, fille de M. et Mme Gir-Lecoeuvre, avec M. Victor Hazebrouk, fils de Mme veuve Hazebrouck-Piat, de Roubaix, docteur en droit, notaire à Beaurainville.

Cotons Américains

New-York 30 avril.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précéd.	NEW-ORLÉANS Ce soir	NEW-ORLÉANS Précéd.
AVRIL....1913	—.—	11.25	—.—	11.86
MAI	11.36	11.35	12.00	11.96
JUIN	11.38	11.37	11.84	11.82
JUILLET	11.39	11.37	11.77	11.75
AOUT	11.18	11.20	11.30	11.36
SEPTEMBRE	10.95	10.93	—.—	—.—
OCTOBRE	10.87	10.90	11.09	11.10
NOVEMBRE	—.—	—.—	10.99	11.00
DÉCEMBRE	10.90	10.92	10.99	11.00
JANVIER..1914	10.87	10.90	10.99	11.00
FÉVRIER	—.—	—.—	11.00	—.—
MARS	10.92	—.—	—.—	—.—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, mercredi 30 avril 1913.

2 h. soir, [illegible] au-dessus de zéro, [illegible], variable.
3 h. soir, 16° au-dessus de zéro, [illegible], variable.
9 h. soir, [illegible] au-dessus de zéro, [illegible], variable.

Jeudi, 1er mai 1913.

Minuit, [illegible] au-dessus de zéro, [illegible], variable.
7 h. matin, [illegible] au-dessus de zéro, [illegible], variable.